



Helvetia Suisse

Compte d'exploita- tion 2015

Assurance vie collective.

Votre assureur suisse.

helvetia 

«Bip!» – un nouveau son rythme notre quotidien.



Chez Monsieur M., ça fait «bip» tout le temps. De bon matin, son réveil électronique le tire du lit par un bip répété, de plus en plus insistant. Dans la salle de bain, son rasoir électrique lui rappelle par un léger bip que la batterie est presque épuisée.

Encore engourdi, Monsieur M. se dirige vers la cuisine, met en marche la cafetière – «bip» – et appuie sur le bouton expresso de la machine – encore «bip».

Tous ces tintements l'ont bien réveillé; en chemin vers la gare, Monsieur M. allume son smartphone pour lire ses e-mails – et là surprise «bip! bip! bip!». Dans le compartiment bondé, les portes encore ouvertes lui enjoignent sans ménagement – «bip» – d'ôter sa valise du faisceau photo-électrique. Les portes peuvent maintenant se refermer. Merci – bip!

Après le nouveau bip d'accès au bâtiment de l'entreprise, Monsieur M. s'installe dans son bureau, le bip de son ordinateur lui signale qu'il peut se mettre au travail. En fait, les oreilles de Monsieur M. semblent parfois tinter d'elles-mêmes sans raison; et il se demande à nouveau si à l'époque où tout n'était pas encore «numérisé», il n'y avait pas davantage de sons plus plaisants à entendre... par exemple, des paroles échangées avec des amis, des collègues, des passants... Mais un bip sec le tire de sa rêverie.

Chère lectrice, cher lecteur,

Ces temps-ci, le «passage au numérique» est sur toutes les lèvres. Il nous faut apprendre à gérer ce phénomène, dans la vie privée comme au travail, et tâcher d'en faire le meilleur usage possible. En évolution avec son temps, Helvetia a mis en place un outil, «LPPonline», qui veut faciliter à nos clients la gestion de leur prévoyance professionnelle – un sujet complexe. Aujourd'hui, 54% de toutes les polices sont déjà gérées via LPPonline.

Mais ce n'est pas tout. À l'avenir, Helvetia entend proposer en ligne – donc sous forme numérique – de plus en plus de produits et services. Ainsi, à terme, LPPonline permettra non plus seulement aux entreprises affiliées, mais aussi aux personnes assurées elles-mêmes de fournir et de consulter des données. Nous donnons ainsi la priorité au service et aux avantages qui en résultent pour nos clients. Le numérique ne se résume pas à des bips, on les entend bien assez comme ça!

Dans les périodes de grands défis et donc d'incertitude accrue, notre mission centrale devient plus importante que jamais: offrir sûreté et fiabilité dans un monde instable. Les comptes d'exploitation exposés ici montrent qu'en 2015 aussi, nous avons pu tenir notre promesse. Nous sommes en effet parvenus à accroître nos activités de façon ciblée, à surmonter les écueils du marché des capitaux grâce à une politique de placement circonspecte, à générer des résultats robustes dans l'assurance et ainsi à consolider notre position sur le marché. Quant aux nécessités de l'ère numérique, elles ne nous dissuaderont pas de garder les contacts personnels et directs, et la plus-value pour le client, au centre de tout ce que nous faisons.

Dans cet esprit, nous nous réjouissons de poursuivre notre fructueuse collaboration avec vous – avec confiance, enthousiasme et dynamisme.

Helvetia Compagnie Suisse
d'Assurances sur la Vie SA

Dr Philipp Gmür
Président du Comité de direction

Compte de résultat.

Le compte de résultat ci-après présente les produits et les charges de l'exercice 2015 d'Helvetia Assurances dans les affaires vie collective. Il renseigne ainsi sur la nature, le montant et la composition du résultat de l'entreprise dans ce domaine d'affaires.

Compte de résultat

en 1 000 CHF, selon états financiers statutaires	2015	2014
Produits		
Primes d'épargne	2 143 337	2 232 896
<i>Dont cotisations pour l'alimentation des avoirs de vieillesse</i>	807 992	776 344
<i>Dont avoirs de vieillesse versés (apportés individuellement)</i>	888 156	817 076
<i>Dont avoirs de vieillesse versés (reprise de contrats par nouvelles affiliations)</i>	321 455	520 311
<i>Dont apports pour rentes de vieillesse et de survivants reprises</i>	10 855	29 112
<i>Dont apports pour rentes d'invalidité reprises</i>	32 206	24 925
<i>Dont apports pour polices de libre passage</i>	82 673	65 127
Primes de risque	313 474	328 173
Primes de frais	89 484	89 165
Recettes des primes brutes acquises	2 546 295	2 650 234
Produits directs des placements	415 692	413 593
Résultat des ventes	147 479	43 158
Résultat de change	-99 317	309
Solde des réévaluations et amortissements	-55 455	974
Charges d'intérêts	-5 826	-43
Charges pour la gestion de la fortune	-22 931	-20 746
Produits des placements de capitaux (net)	379 642	437 245
Autres produits	24 157	23 409
Résultat de la réassurance	-26 570	-11 017
Total des produits	2 923 524	3 099 871
Charges		
Prestations en cas de vieillesse, décès et invalidité	549 783	1 490 138
<i>Dont prestations en capital</i>	340 185	1 289 403
<i>Dont prestations en rentes</i>	209 599	200 735
Prestations de libre passage	906 463	871 323
Valeurs de rachat suite à des résiliations de contrat	215 295	220 412
Frais de traitement des prestations	7 136	6 758
Prestations d'assurance	1 678 678	2 588 630
Avoirs de vieillesse	621 364	786 996
Réserve mathématique rentes de vieillesse et de survivants	223 249	-616 471
Réserve mathématique rentes d'invalidité	39 194	31 543
Réserve mathématique polices de libre passage	21 884	-6 423
Provision pour sinistres survenus à régler	-12 548	-136
Autres	95 746	36 145
Variation des provisions techniques	988 889	231 654
Frais de conclusion et d'administration	87 634	89 574
Autres charges	1 346	7 120
Participation aux excédents attribuée au fonds d'excédents	96 570	130 249
Résultat d'exploitation	70 409	52 643
Total des charges	2 923 524	3 099 871

Chiffres du bilan.

Dans le bilan ci-après, Helvetia Assurances renseigne sur la provenance et l'affectation du capital attribué à ses affaires vie collective. Pour l'année de référence 2015, le bilan complet est exposé pour la première fois. Pour des raisons de transparence, cet ajustement a été effectué pour l'exercice 2014 également.

Bilan

en 1 000 CHF, selon états financiers statutaires

	31.12.2015		31.12.2014	
Actifs				
Placements de capitaux				
Liquidités et dépôts à terme	428 808	2.55%	1 060 692	6.56%
Titres à revenu fixe en francs suisses	7 244 713	43.06%	7 347 964	45.43%
Titres à revenu fixe en monnaies étrangères	2 956 698	17.57%	1 984 541	12.27%
Hypothèques et autres créances nominales	3 321 540	19.74%	3 027 261	18.72%
Actions suisses et actions étrangères	356 043	2.12%	379 814	2.35%
Parts de fonds de placement	342 364	2.04%	351 269	2.17%
Private equity et hedge funds	751	0.00%	1 198	0.01%
Avoirs issus d'instruments financiers dérivés	12 698	0.08%	13 143	0.08%
Placements dans des participations et des entreprises liées	112	0.00%	112	0.00%
Immeubles	2 159 859	12.84%	2 008 842	12.42%
Autres placements de capitaux	0	0.00%	0	0.00%
Total placements de capitaux	16 823 588	100%	16 174 837	100%
Autres actifs	785 334		563 255	
Total au bilan	17 608 922		16 738 092	

Passifs

Provisions techniques brutes				
Avoirs de vieillesse ¹	10 609 196		9 987 832	
Provision supplémentaire pour conversions de rentes à venir ¹	359 500		423 900	
Réserve mathématique pour les rentes de vieillesse et de survivants en cours ¹	2 340 037		2 116 789	
Réserve mathématique pour les rentes d'invalidité en cours ¹	1 194 738		1 155 544	
Renforcement de la réserve mathématique des rentes en cours ¹	691 643		559 972	
Réserve mathématique polices de libre passage	353 447		331 563	
Provision pour sinistres survenus à régler	219 612		234 625	
Fonds de renchérissement	310 146		304 569	
Parts d'excédents créditées	188 749		177 445	
Autres provisions techniques	25 307		23 310	
Total des provisions techniques brutes	16 292 376		15 315 548	
Fonds d'excédents	160 064		177 359	
Autres engagements	539 609		708 584	
Autres passifs	616 873		536 601	
Total au bilan	17 608 922		16 738 092	

¹ Répartition des positions entre régime obligatoire et régime surobligatoire:

État au 31.12., en 1 000 CHF	Régime obligatoire		Régime surobligatoire	
	2015	2014	2015	2014
Avoirs de vieillesse	5 808 208	5 487 347	4 800 988	4 500 485
Provision supplémentaire pour conversions de rentes à venir	296 600	335 500	62 900	88 400
Réserve mathématique pour les rentes de vieillesse et de survivants en cours	1 250 643	1 123 574	1 089 395	993 214
Réserve mathématique pour les rentes d'invalidité en cours	732 435	693 561	462 303	461 983
Renforcement de la réserve mathématique des rentes en cours	525 147	422 338	166 497	137 634

Placements de capitaux.

L'année de placement 2015

Le 15 janvier 2015, en abandonnant subitement le taux plancher de 1.20 CHF pour un euro, la Banque nationale suisse a pris de court les marchés. Les conséquences ne se sont pas fait attendre: le marché des actions suisses et le cours de l'euro ont tous deux perdu plus de 15% de leur valeur. Si les actions, portées par les marchés européens, se sont rétablies relativement vite, le franc suisse en revanche est resté toute l'année nettement surévalué par rapport à l'euro.

Mais plus encore que l'évolution des actions et du taux de change, ce qui a gravement compliqué le placement des capitaux de prévoyance, ce sont les taux d'intérêt négatifs imposés par la BNS pour lutter contre la force du franc. Cela a naturellement fait chuter le rendement des obligations suisses, celui des emprunts de la Confédération descendant parfois bien en-dessous de zéro sur les longues durées. Il était donc impossible d'obtenir, avec des obligations en francs suisses, la rémunération minimale prévue par la LPP.

Sur fond de mesures expansionnistes toujours plus vigoureuses de la part de la Banque centrale européenne, le niveau des taux d'intérêt dans la zone euro n'a pas non plus cessé de baisser, sans laisser d'alternative valable aux titres en francs, sans compter l'obligation de couvrir les engagements en monnaie étrangère contre les risques de change.

En Suisse comme ailleurs en Europe, les marchés immobiliers ont connu une évolution robuste, notamment dans le segment du logement, accentuant la demande excédentaire et la pression sur les rendements.

Volumes de placement et allocation d'actifs

Dans ce contexte, l'immobilier, les hypothèques suisses, les bons du Trésor US, les obligations d'entreprises (surtout dans le segment BBB) et les emprunts convertibles ont constitué les instruments de placement préférés des investisseurs institutionnels. C'est donc vers ceux-ci qu'ont été dirigés les afflux de capitaux durant cette année de référence.

En valeur comptable, le volume de placement s'élevait en fin d'année à CHF 16.8 mrd, soit une augmentation de plus de CHF 600 mio. Les réserves d'évaluation sont restées presque inchangées, à CHF 1.6 mrd, portant la valeur de marché des actifs immobilisés à plus de CHF 18.3 mrd.

Par rapport à l'année précédente, l'allocation d'actifs a connu quelques changements. En raison des taux d'intérêt négatifs en Suisse, la part des obligations en monnaie étrangère (principalement en USD) a été relevée de 5% environ, aux dépens des liquidités et des obligations en CHF. La situation favorable a permis d'augmenter de plus de CHF 300 mio notre engagement en hypothèques suisses de premier ordre; malgré l'excédent de demande, nous sommes parvenus à accroître de 0.4%, soit une augmentation de CHF 150 mio, le poids de l'immobilier au sein du portefeuille.

Étant donné la volatilité des marchés, nous avons pour l'essentiel maintenu toute l'année la couverture des actions et des titres en monnaie étrangère contre les risques de change, afin de protéger le bilan et les comptes de résultat.

Des revenus réjouissants pour les placements

Pour l'année de référence, les revenus des placements, à CHF 402.6 mio, ont fourni un rendement direct de 2.45%. Le recul par rapport à l'année précédente s'explique par les taux d'intérêt exceptionnellement bas pratiqués pour les nouveaux placements et les réinvestissements.

La performance des placements aux valeurs du marché a atteint 1.88%. Les valeurs record de 2014 n'ont pu être atteintes, en raison de l'anémie des marchés des actions et des obligations. Néanmoins, une marge excédentaire appréciable a pu être générée par rapport au rendement de référence imposé par la LPP.

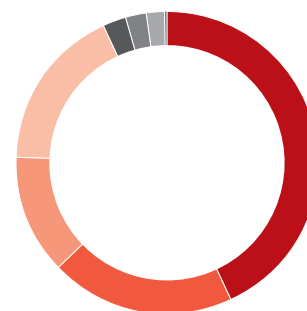
Perspectives

Les taux d'intérêt devraient se maintenir bas cette année aussi, notamment à cause de la politique monétaire expansive de la Banque centrale européenne, du ralentissement de la croissance dans le monde et du fort endettement du secteur privé et des institutions publiques. En 2016, nous continuerons donc à mettre en œuvre rigoureusement notre politique de placement actuelle, accompagnée d'une gestion réactive et effective du risque.

Allocation d'actifs

Total des placements de capitaux par catégorie de placement au 31.12.2015 (en % de la valeur comptable)

■ Titres à revenu fixe en francs suisses	43.06%
■ Hypothèques et autres créances nominales	19.74%
■ Titres à revenu fixe en monnaies étrangères	17.57%
■ Immeubles	12.84%
■ Liquidités et dépôts à terme	2.55%
■ Actions suisses et étrangères	2.12%
■ Parts de fonds de placement	2.04%
■ Avoirs issus d'instruments financiers dérivés	0.08%
□ Private equity et hedge funds	0.00%
□ Placements dans des participations et des entreprises liées	0.00%
□ Autres placements de capitaux	0.00%



Total des placements de capitaux

État au 31.12.2015, en 1 000 CHF	Valeur comptable	Valeur du marché
Au début de l'exercice	16 135 199	17 752 984
À la fin de l'exercice	16 774 523 ¹	18 328 636

¹ Sans obligations découlant d'instruments financiers dérivés.

Réserves d'évaluation

État au 31.12.2015, en 1 000 CHF	Valeur du marché
Au début de l'exercice	1 617 784
À la fin de l'exercice	1 554 113
Variation	-63 671

Produit des placements de capitaux

État au 31.12.2015, en 1 000 CHF	Brut ²	Net ³
Produit des placements de capitaux	402 573	379 642
Rendement sur valeurs comptables	2.45%	2.31%
Performance aux valeurs du marché	1.88%	1.75%

² Y compris la charge d'intérêts; avant imputation des frais d'administration de la fortune.

³ Y compris la charge d'intérêts; après imputation des frais d'administration de la fortune.

Frais d'administration de la fortune

Les frais d'administration de la fortune incluent tous les frais internes en relation avec l'activité de placement et les frais externes (droits de garde, autres commissions, coûts des placements alternatifs, etc.). Les coûts de transaction et les charges afférentes aux immeubles ne sont pas compris; ceux-ci sont imputés sur les produits correspondants, comme cela se pratique habituellement dans le secteur.

en 1 000 CHF	2015	2014
Total des placements de capitaux moyen aux valeurs du marché	18 040 810	17 091 033
Frais d'administration de la fortune (hors frais d'entretien immobilier)	22 931	20 746
en % du total des placements de capitaux aux valeurs de marché	0.13%	0.12%
Coûts d'entretien-maintenance des immeubles	23 194	21 827
en % du total des placements de capitaux aux valeurs de marché	0.13%	0.13%
Frais d'administration de la fortune (avec frais d'entretien immobilier)	46 125	42 573
en % du total des placements de capitaux aux valeurs de marché	0.26%	0.25%
Part des placements collectifs ¹	1.70%	1.95%
Part des placements de capitaux aux coûts non transparents ²	0.71%	0.65%

¹ Les placements collectifs de capitaux sont des apports effectués par des investisseurs qui sont investis et administrés en commun et gérés pour leur compte. Les besoins des investisseurs sont satisfaits à des conditions égales (loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux, art. 7 al. 1).

² Si les frais d'administration de la fortune liés à un placement collectif ne peuvent être calculés conformément à la directive de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle ou ne sont pas connus, alors ledit placement collectif de capitaux n'est pas transparent.

Ventilation des frais d'administration de la fortune

Frais occasionnés	Valeur de marché	TER ³	TTC ⁴	SC ⁵	Total
Placements de capitaux directs	17 885 599	41 322	3 811		45 133
Placements collectifs de capitaux à un niveau	312 387	525			525
Placements collectifs de capitaux à plusieurs niveaux	0	0			0
Placements de capitaux aux coûts non transparents	130 650				
Total valeur de marché / total avant activation	18 328 636	41 848	3 811	467	46 125
Coûts activés		0	0	0	0
Total versé avec effet sur le résultat		41 848	3 811	467	46 125

³ Coûts TER: Frais d'administration et de gestion (internes et externes)

⁴ TCoûts TTC: Frais de transaction

⁵ Coûts SC: Frais ne pouvant être associés à des placements précis

Quote-part minimum.

Affaires rattachées à la quote-part minimum

Les dispositions légales relatives à la quote-part minimum indiquent que 90% au minimum des produits doivent être affectés au profit des assurés. On assure ainsi que les assurés participent de manière appropriée au bénéfice réalisé de la compagnie d'assurance.

État au 31.12.2015, en 1 000 CHF	Épargne	Risque	Frais	Total
Recettes brutes	360 919	220 906	62 944	644 770
Prestations affectées	270 867	136 063	40 706	447 636
Résultat brut	90 052	84 843	22 238	197 134
Constitution/Dissolution de renforcement des réserves dans le processus d'épargne				
Risque de longévité				118 600
Découverts en cas de conversion en rentes				-64 500
Garanties d'intérêts				2 900
Constitution/Dissolution de renforcement des réserves dans le processus de risque				
Renforcements des rentes d'invalidité et de survivants				9 600
Sinistres survenus mais pas encore déclarés				0
Fluctuations des sinistres				20 000
Constitution/Dissolution de renforcement des réserves				86 600
Attribution au fonds d'excédents				49 507
Résultat d'exploitation des affaires rattachées à la quote-part minimum				61 026
Quote-part de distribution				90.5%

En 2015, Helvetia a affecté CHF 583.7 mio au profit des assurés dans les affaires rattachées à la quote-part minimum. Cela correspond à une quote-part de distribution de 90.5%.

Les composantes suivantes font partie des prestations en faveur des assurés:

- Prestations directement affectées aux processus épargne, risque et frais (cf. le tableau p. 11): CHF 447.6 mio
- Renforcement des réserves: CHF 86.6 mio
- Attribution au fonds d'excédents: CHF 49.5 mio

Helvetia réalise des recettes couvrant les frais dans les processus épargne, risque et frais. La sécurité des fonds de prévoyance revêt une priorité absolue pour Helvetia. Par la constitution de renforcements appropriés de réserves, nous tenons compte des conditions-cadres démographiques et économiques. Les découverts qui naissent de la différence entre le taux légal de conversion des rentes et le taux exact de conversion des rentes d'un point de vue actuariel sont l'une des conséquences de ces conditions-cadres. Par rapport aux avoirs de vieillesse obligatoires des assurés actifs et invalides, le besoin de financement des découverts représente actuellement quelque 0.45%.

Affaires non rattachées à la quote-part minimum

Les contrats qui disposent d'une réglementation contractuelle spéciale de la participation aux excédents échappent totalement ou partiellement aux dispositions légales relatives à la quote-part minimum. Les sources de résultat et leur affectation dans le domaine d'activité non rattaché à la quote-part minimum sont représentées ci-après:

État au 31.12.2014, en 1 000 CHF	Épargne	Risque	Frais	Total
Recettes brutes	18 723	92 567	26 540	137 830
Prestations affectées	17 134	44 148	16 532	77 814
Résultat brut	1 589	48 419	10 008	60 016
Constitution/Dissolution de renforcement des réserves dans le processus d'épargne				
Risque de longévité				631
Découverts en cas de conversion en rentes				100
Garanties d'intérêts				0
Constitution/Dissolution de renforcement des réserves dans le processus de risque				
Renforcements des rentes d'invalidité et de survivants				2 840
Sinistres survenus mais pas encore déclarés				0
Fluctuations des sinistres				0
Constitution/Dissolution de renforcement des réserves				3 571
Attribution au fonds d'excédents				47 062
Résultat d'exploitation des affaires rattachées à la quote-part minimum				9 383
Quote-part de distribution				93.2%

Font partie des contrats qui disposent d'un règlement spécial de participation aux excédents notamment:

- Les contrats avec propre compte de profits et pertes (autrement dit propres groupes de participation aux bénéfices). La participation aux bénéfices sous la forme d'excédents est fonction de l'évolution des sinistres du contrat en question.
- Les contrats dans lesquels le preneur d'assurance assume lui-même le risque de placement et participe ainsi directement au revenu du capital.

Les fondations collectives Swisscanto en tant qu'institution de prévoyance avec son propre groupe de participation aux bénéfices marquent notamment le résultat des affaires non rattachées à la quote-part minimum. Les affaires Swisscanto couvrent bien un tiers du portefeuille global d'Helvetia à l'aune du nombre de personnes assurées. Le risque de placement de ce secteur n'est pas réassuré auprès d'Helvetia.

Récapitulation du résultat d'exploitation

État au 31.12.2015, en 1 000 CHF	Rattaché à la quote-part minimum		Non rattaché à la quote-part minimum		Total
Épargne	360 919		18 723		379 642
Risque	220 906		92 567		313 473
Frais	62 944		26 540		89 484
Recettes brutes	644 770	100.0%	137 830	100.0%	782 599
Prestations en faveur des assurés	583 744	90.5%	128 448	93.2%	712 190
Résultat d'exploitation	61 026	9.5%	9 383	6.8%	70 409

Sources de produits et principaux postes de charge en rapport avec les trois processus

Processus	Recettes	Prestations affectées
Épargne	Produit net des placements de capitaux	Rémunération des avoirs de vieillesse et des réserves mathématiques pour les rentes en cours, conversion de l'avoir de vieillesse en rentes de vieillesse
Risque	Prime de risque	Paiement des prestations d'invalidité et des prestations de survivants, constitution des réserves mathématiques pour de nouvelles rentes
Frais	Prime de frais	Prestations de service dans le cadre de la gestion de solutions de prévoyance et d'assurance ainsi que du conseil à la clientèle

Fonds d'excédents.

Sur la base du résultat 2015, CHF 96.6 mio au total ont pu être attribués au fonds d'excédents pour les affaires vie collective. Sur ce montant, CHF 49.5 mio concernent les affaires rattachées à la quote-part minimum.

Évolution du fonds d'excédents

en 1 000 CHF	Rattaché à la quote-part minimum	Non rattaché à la quote-part minimum	Total
État au 31.12.2014	97 922	79 437	177 359
Attribution du compte d'exploitation	49 507	47 062	96 570
Attribution aux institutions de prévoyance	50 484	63 381	113 866
État au 31.12.2015	96 945	63 118	160 064

Dans le domaine soumis à la quote-part minimum, des excédents à hauteur de CHF 50.5 mio ont été distribués en 2015. Il s'agit des excédents de risque et d'intérêt de 2014 crédités aux institutions de prévoyance à terme échu le 01.01.2015, ainsi que de la participation aux excédents 2015 des polices de libre passage.

Ces dernières années, dans sa politique de gestion des excédents, Helvetia a privilégié la continuité et la stabilité. Cette politique rigoureuse, jointe au bon résultat d'exploitation en 2015, permet une participation aux excédents appropriée. Les excédents suivants sont crédités à terme échu au 01.01.2016 pour l'exercice 2015:

Excédent d'intérêts et rendement global pour l'année 2015¹

	Rémunération garantie	Excédent d'intérêts	Rémunération totale
Avoir de vieillesse LPP	1.75%	0.00%	1.75%
Avoir de vieillesse surobligatoire	1.25%	0.50%	1.75%

¹ S'applique aux solutions d'assurance complète des fondations collectives d'Helvetia et des fondations autonomes avec un contrat d'assurance complète.

Conformément au traitement de la quote-part minimum, et plus précisément aux conditions de distribution des excédents, un excédent de risque équivalent à 5% des primes de risque a été distribué pour l'année 2015 en complément de l'excédent d'intérêts. Les clients bénéficiant d'une convention spécifique pour les excédents et d'assurances collectives en dehors de la prévoyance professionnelle sont exclus de l'excédent de risque.

Le fonds d'excédents

Le fonds d'excédents est une provision pour participations futures aux excédents. Il vise à offrir aux clients une participation stable à long terme aux excédents et à aplanir les fluctuations liées à la marche des affaires. Son contenu peut être utilisé uniquement en faveur des assurés dans le domaine de la prévoyance professionnelle. Selon l'ordonnance sur la surveillance (OS), les montants du compte d'exploitation attribués au fonds d'excédents doivent être distribués au plus tard dans les cinq ans, mais au maximum à concurrence des deux tiers du fonds d'excédents.

Autres chiffres-clés.

Portefeuilles

	2015	2014
Assurés actifs	185 741	183 175
Bénéficiaires de rentes	23 163	22 112
Polices de libre passage	10 251	10 560
Nombre d'assurés	219 155	215 847
Nombre de contrats collectifs	17 826	17 802

Taux d'intérêt et de conversion 2015

	Régime obligatoire	Régime subobligatoire
Rémunération des avoirs de vieillesse	1.75%	1.250%
Taux de conversion hommes (âge: 65 ans)	6.80%	5.835%
Taux de conversion femmes (âge: 64 ans)	6.80%	5.574%

Fonds de renchérissement

Le fonds de renchérissement correspond à une provision technique. Il sert au financement de l'adaptation future des rentes d'invalidité et de survivants courantes à l'évolution des prix, conformément à la LPP.

Évolution du fonds de renchérissement

in 1 000 CHF

État au 31.12.2014	304 569
Primes de renchérissement encaissées	6 272
Intérêt tarifaire	761
Charges pour augmentations liées au renchérissement des rentes de risque	-202
Prélèvement pour frais	-1 254
État au 31.12.2015	310 146

Adaptation des rentes

L'adaptation des rentes à l'évolution des prix se fonde sur l'art. 36 LPP. La compensation du renchérissement est accordée pour la première fois après trois ans de rente au début de l'année civile suivante. Les adaptations suivantes sont concomitantes avec l'adaptation des rentes AVS. Par conséquent, les rentes obligatoires de survivants et d'invalidité n'ont pas été indexées sur l'inflation au 01.01.2015.

Début de la rente pendant l'année ou la période	Taux d'adaptation
1985-2010	0.0%
2011	0.0%

Les taux d'adaptation sont respectivement déterminés et publiés par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

Charges d'exploitation

en 1 000 CHF	2015	2014
Frais d'acquisition	17 911	19 676
<i>Dont commissions aux brokers et courtiers</i>	6 866	6 469
<i>Dont commissions au propre service externe</i>	4 269	4 199
Frais de traitement des prestations	7 136	6 758
Frais de marketing et de publicité	3 489	3 386
Frais d'administration générale	66 234	66 512
Part de réassurance charges d'administration	-7 584	-4 043
Total des charges d'exploitation net	87 185	92 289

Par centre de coûts

Charges d'exploitation assurés actifs valeur absolue	79 070	84 532
Charges d'exploitation bénéficiaires des rentes valeur absolue	7 136	6 758
Charges d'exploitation polices de libre passage valeur absolue	979	999
Charges d'exploitation pour autres unités d'imputation	0	0

Total des charges d'exploitation net	87 185	92 289
---	---------------	---------------

Par tête (en CHF)

Charges d'exploitation assurés actifs	426	461
Charges d'exploitation bénéficiaires des rentes	308	306
Charges d'exploitation polices de libre passage	96	95

Primes de frais

en 1 000 CHF	2015	2014
Par centre de coûts		
Primes de frais assurés actifs valeur absolue	88 408	88 093
Primes de frais polices de libre passage valeur absolue	1 076	1 071
Autres primes de frais	0	0
Total des primes de frais	89 484	89 165

Par tête (en CHF)

Primes de frais assurés actifs	476	481
Primes de frais polices de libre passage	105	101

**Helvetia Compagnie Suisse
d'Assurances sur la Vie SA**

St. Alban-Anlage 26, 4002 Bâle
T 058 280 1000 (24 h), F 058 280 1001
www.helvetia.ch

Votre assureur suisse.

